

RAFLE ORDINAIRE AU PARC DES OLIEUX A MOULINS

Ce jeudi 17 septembre 2015, en fin de matinée, une vingtaine de jeunes étrangers ainsi que des habitants du quartier, s'apprêtaient à déjeuner au parc des Olieux comme tous les jours depuis trois mois.

Plusieurs véhicules de la Police Aux Frontières, de la police nationale et municipale ont encerclé le parc et les ont embarqués. A la question posée par une habitante du quartier sur la raison de leur venue, les policiers ont répondu qu'il s'agissait d'un contrôle de papiers en vue d'un hébergement et qu'il n'était pas possible de laisser vivre ces jeunes dans de telles conditions d'insalubrité. Ils ont ajouté que les services de la ville n'allaient pas tarder à tout venir nettoyer. Des habitant-es ont quand même pu récupérer leurs affaires .
Après un long après-midi de vérification à la police au frontière, les jeunes ont été relâchés. La police a néanmoins conservé les originaux de leurs papiers et leur a donné une convocation pour la fin du mois, le temps pour eux de vérifier l'authenticité de leurs documents.

Cette action des forces de l'ordre n'est pas nouvelle. Dès le début de ce campement, elles sont venues leur confisquer matelas, tentes et réchauds. C'est quotidiennement qu'elles contrôlent l'identité de ces jeunes (photo de leurs papiers, recensement des noms, comptage en pleine nuit à la lampe torche) et les embarquent régulièrement.

Ces personnes sont arrivées dans le jardin des Olieux à la mi juin, suite à la fermeture d'une église du quartier de Moulines dans laquelle elles étaient hébergées depuis deux ans. Cette situation n'est donc pas nouvelle. Lorsqu'ils arrivent sur le territoire français, ils doivent être reconnus mineurs par le département pour bénéficier de la protection de l'aide sociale à l'enfance, c'est à dire être mis à l'abri et pris en charge globalement. Cependant la procédure de reconnaissance de minorité prend plusieurs mois durant lesquels ils sont à la merci de la police. Aujourd'hui, les jeunes du parc des Olieux sont dans ce cas de figure : ils ne sont statués ni mineurs, ni majeurs (d'où le terme mijeurs). De ce fait, ils ne bénéficient d'aucune aide ni de l'état, ni du département, ni de la mairie. Ils sont alors livrés à eux-mêmes, sans lieu où dormir, manger, se laver, s'instruire et vivre comme des jeunes de leur âge.

Le harcèlement de la police a pour finalité d'épuiser ces jeunes et de les décourager dans leurs démarches. Il montre la réalité de l'accueil des étrangers par les autorités. Les discours humanistes, largement médiatisés de ces dernières semaines, cachent mal une gestion maltraitante des étrangers qui ne rentrent pas dans les cases de l'administration. Les distinctions administratives entre demandeurs d'asile et réfugiés économiques, ou majeurs et mineurs stigmatisent et rendent vulnérables ceux qui viennent en France chercher une autre vie.

Au parc des Olieux ce sont des jeunes qui sont ainsi systématiquement criminalisés et harcelés par la police, comme partout ailleurs à l'intérieur et aux frontières de l'Europe : Calais, Lampedusa, Lesbos...

**SOUTENONS CES PERSONNES EN CONTINUANT A VENIR PASSER DU TEMPS AVEC
EUX AU PARC**

FIN DES HARCELEMENTS POLICIERS REGULIERS

DES PAPIERS POUR TOUS OU PAS DE PAPIERS DU TOUT

Des habitant-es solidaires